



Challenge Photo et Rencontre Nationale Vidéo de la Gravière du Fort

les 25 et 26 juillet 2026

Compétitions de photographie et vidéo subaquatique

DESCRIPTION

Compétition de photo et vidéo numérique subaquatique. Dates : 25 et 26 juillet 2026

Lieu : Gravière du Fort, Holtzheim (Alsace)

La compétition photo rentre dans le cadre de la Coupe de France Animalière.

La rencontre suit le règlement national 2021 de la coupe, disponible ici :

<https://imagesub.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/07/bcb007fb5aac8c072535015168faa4f75b3f9826.pdf>

Déroulement :

-deux plongées le samedi 25 juillet 2026,

-palmarès et remise des prix le dimanche 26 juillet 2026.

Conditions d'inscription :

-Licence FFESSM en cours.

-Coupe Animalière : Plongeur niveau 2 FFESSM minimum ou équivalent.

-Brevet de plongeur niveau 2 FFESSM minimum ou équivalent, ou équipe auto-encadrée, ou brevet apnéistes auto encadrés (Prérogatives FFESSM).

-Certificat de non contre-indication à la plongée en cours de validité.

-Assurance couvrant la compétition.

Les concurrents isolés seront regroupés pour la sécurité.

Merci, avant toute inscription, de lire le règlement complet ci-dessous.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement et des documents demandés. Remplir une demande d'inscription pour chaque plongeur photographe ou vidéaste, même si 2 plongent en binôme. De même, merci de remplir une demande d'inscription pour chaque accompagnant plongeur ou non plongeur.

TARIF

Compétiteur ou accompagnant plongeur : 85€, comprenant :

- Les repas de samedi midi, samedi soir et dimanche midi.
- Deux plongées, un gonflage pour la deuxième plongée, frais d'inscription.

Accompagnant non plongeur : 65€, comprenant :

- Les repas de samedi midi, samedi soir et dimanche midi.

Le prix ne comprend pas : la location du matériel sur place (bloc, stab...), les plongées et gonflages en dehors de la compétition.

L'organisation pourra fournir blocs et plombs, pour les compétiteurs venant en train ou en avion (location à la gravière, merci de le demander dans le formulaire).

Disponible : détenteurs, stabs, combinaisons, blocs, lestage

Prix : 5 € par jour par article emprunté (gonflage non compris). Arrondi à 20€ pour l'ensemble complet.

A régler sur place à la Gravière du Fort.

L'hébergement n'est pas compris. Une liste d'hôtel sera fournie sur demande.

COMPÉTITION

Pour être pris en compte dans le classement de la Coupe Animalière, les compétiteurs devront respecter les spécificités décrites dans le présent règlement. Les compétiteurs devront signaler avant le début de la compétition s'ils souhaitent concourir dans le cadre de la coupe animalière.

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro qu'il reporte sur sa carte mémoire. Le commissaire vérifie le formatage de la carte en présence du compétiteur et précisera au compétiteur de photographier ou filmer le numéro tiré au sort : cette 1ère image permet d'identifier formellement chaque carte.

Manches

2 manches de 90 minutes de plongée.

Une manche s'entend de la première mise à l'eau, au signal de l'organisateur, jusqu'à la sortie finale de l'eau.

Les compétiteurs pourront sortir de l'eau et se ré-immérer pendant la manche, sans que la durée totale excède 90 minutes.

Des contraintes spécifiques de plongée pourront être fixées par l'organisation et respectées sous peine de disqualification.

Le respect de l'environnement doit être pris en compte durant la plongée. Tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Prises de vues terrestres vidéo

Le vidéaste pourra effectuer des prises de vues terrestres durant toute l'épreuve, à compter de l'heure d'accueil, jusqu'à l'heure de remise des films, en respectant les contraintes données par l'organisation.

Si un autre appareil est utilisé pour les prises de vues terrestres, la carte mémoire devra être traitée de la même manière que celle dans l'appareil de prises de vues aquatiques.

Cartes mémoire

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro qu'il reporte sur sa carte mémoire.

Le commissaire vérifie le formatage de la carte en présence du compétiteur et précisera au compétiteur de photographier ou filmer le numéro tiré au sort : cette 1ère image permet d'identifier formellement chaque carte.

Toutes les images présentes sur la carte, hors l'image d'identification, devront avoir été prises durant les manches de la compétition, sauf les prises de vue terrestre (voir plus loin).

Pour la photo, 150 images sont autorisées au total (la suppression est autorisée jusqu'à la fin de chaque manche).

Les compétiteurs devront immédiatement après la fin de chaque manche, remettre les cartes contenant les images aux commissaires pour transfert sur ordinateur.

Photographie

Images

Le double enregistrement (raw et jpg) peut être autorisé par l'organisateur, mais seul le format jpg sera enregistré et pris en compte dans la compétition.

6 photographies seront soumises au Jury du Challenge :

3 macro/proxy :

Au moins 1 photo de poisson

Au moins 1 photo sans poisson

3 ambiances :

1 ambiance modèle

1 ambiance poisson

1 libre

Pour la Coupe Animalière : les compétiteurs devront soumettre 4 images présentant des sujets animaliers. Elles peuvent être communes avec celles présentées pour le Challenge mais devront respecter les tolérances spécifiques de modification énoncées ci-après dans ce règlement.

Modification des images

Pour la Coupe Animalière :

- L'usage de tous les outils de correction intégrés aux boîtiers est autorisé ; les manipulations correspondantes peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, pendant le temps de la manche, et sans sortir l'appareil du caisson.
- Pendant la sélection des images, un léger recadrage et resserrage des niveaux : luminosité et contraste est autorisé. Ce traitement devra être raisonnable. Toute modification autre est interdite. Les rotations et miroirs sont autorisés.

Pour le Challenge :

le post-traitement est autorisé dans les limites suivantes :

- Balances des blancs, colorimétrie : sans limite,
- Recadrage : à concurrence de 20% de la taille de l'original,
- Luminosité et Contraste : plus ou moins 20% du réglage de l'original,
- Accentuation, netteté : plus ou moins 20% du réglage de l'original,
- Bascule droite/gauche, haut/bas.
- La retouche n'est autorisée que pour la suppression de particule.

Toute autre action de post-traitement ou retouche est interdite à l'exception des photos présentées en catégorie 'libre' qui n'amènent aucune contrainte quant à la retouche ou au post-traitement si ce n'est un recadrage maximal de 20% de la taille originale.

Sélection des images

Le nommage des images permettra d'identifier le n° du compétiteur et la catégorie de l'image. A savoir en remplaçant 'xx' par le n° de l'équipe.

A l'issue du temps de sélection dans une salle commune le compétiteur remettra au commissaire

Pour le Challenge, les 6 images retenues :

- MAxx.jpg : Macro non poisson
- MPxx.jpg : Macro poisson
- MLxx.jpg : Macro libre
- AMxx.jpg : Ambiance modèle
- APxx.jpg : Ambiance poisson
- ALxx.jpg : Ambiance libre

Pour la Coupe Animalière, les 4 images retenues :

- C1xx.jpg
- C2xx.jpg
- C3xx.jpg
- C4xx.jpg

Le commissaire les copiera sur l'ordinateur de l'organisation dans un dossier propre à chaque compétiteur.

Le compétiteur indiquera sur la fiche fournie les noms des fichiers originaux avant retouche.

Vidéo

Titres et bande son

Les titres et la bande son pourront être préparés en amont de la rencontre.

Montage

Le montage peut être effectué pendant toute la durée de l'épreuve, à partir de l'heure de début de la manche de prise de vue terrestre, jusqu'à l'heure de remise des films. Toutes les images sous-marines devront avoir été prises durant la manche de prise de vues sous-marine.

La durée du film devra être comprise entre 2 et 4 minutes.

Les séquences terrestres ne devront pas représenter plus de 20% de la durée du film.

Le vidéaste peut se faire aider par son accompagnateur, ou par le vidéaste avec lequel il forme un binôme.

Remise du film

A l'issue du montage, le vidéaste remet son film à l'organisation sur la carte mémoire contenant l'ensemble des rush filmés pendant la rencontre (pas d'effacement).

Le nom du fichier du film devra comporter le titre du film suivi du numéro d'équipe.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.), ni contenir le numéro d'équipe. Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique.

DÉROULEMENT

Samedi 25 juillet 2026

- 8h30 Photo et vidéo : accueil, vérification des documents.
- 8h30 Vidéo : début de la manche de prises de vues terrestre
- 9h30 Photo et vidéo : mise à l'eau pour la première manche
- 11h30 Photo : remise des cartes du matin au commissaire.
- 12h00 - 13h30 repas du midi sur place
- 14h00 Photo et vidéo : mise à l'eau deuxième manche.
- 16h00 Photo et vidéo : fin de la deuxième manche, remise des cartes aux commissaires.
- 17h00 Photo : remise des cartes aux compétiteurs.
- 18h30 Photo : fin de la sélection, remise des images à l'organisation.
- 20h00 Vidéo : fin du montage, remise des films et images brutes vidéo à l'organisation

Dimanche 26 juillet 2026

- A partir de 8h00 délibérations du jury.
- A partir de 8h30, possibilité d'une plongée libre pour les compétiteurs. (à leur charge)
- 12h00 apéritif et repas sur place
- 14h00 palmarès, proclamation des résultats

DÉLIBÉRATIONS

Un classement général sur la base des images présentées sera établi.

Le jury peut octroyer des prix spéciaux dans chaque catégorie intitulés « coup de cœur ».

Les vérifications du respect des règles de modifications seront effectuées après délibération du jury pour les 5 premiers ainsi que pour les images classées « coup de cœur du jury ».

En cas d'abus, le compétiteur n'ayant pas respecté ces règles se voit déclassé. Le contrôle sera effectué par un commissaire indépendant.

CLASSEMENTS

Un classement général de l'ensemble des compétiteurs du Challenge photo sera proclamé.

Un deuxième classement spécifique à la Coupe Animalière sera proclamé pour les participants qui ont respecté les contraintes de celle-ci. Ce classement servira au calcul des points pour le classement final de la Coupe Animalière.

Un classement général de l'ensemble des compétiteurs de la Rencontre Nationale vidéo sera proclamé.

DIFFUSION

Les images présentées pourront être utilisées pour la promotion de l'activité par la Commission Régionale photo-vidéo Est, par le Comité Régional Est de la FFESSM, par la Gravière du Fort, et de façon plus générale par la FFESSM.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/GWD2zURk56cYdNeA9>

Payement en ligne via HelloAsso via le lien donné après la validation du formulaire

Les locations de matériel seront à régler directement sur place à la Gravière du Fort.

Date limite d'inscription et règlement : **vendredi 10 juillet 2026**

Désistement au-delà de cette date : aucun remboursement ne sera effectué.

ACCÈS ET CONTACTS

David RENAUD

Téléphone : 07 69 12 67 15

Email : renaud david@free.fr

Yolande RENAUD

Téléphone : 06 13 48 00 78

Email : renaud yolande@free.fr

Gravière du Fort : <http://www.gravieredufort.fr/> Rue de Lingolsheim 67810 HOLTZHEIM